

# Arrêté fédéral

*Projet*

## relatif à l'approbation de la Déclaration du 30 mars 2007 de certains Gouvernements européens relative à la phase d'exploitation des lanceurs Ariane, Vega et Soyouz au Centre spatial guyanais

du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 20 février 2008<sup>2</sup>,

*arrête:*

### **Art. 1**

<sup>1</sup> La Déclaration de certains Gouvernements européens relative à la phase d'exploitation des lanceurs Ariane, Vega et Soyouz au Centre spatial guyanais est approuvée.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral est autorisé à la ratifier.

### **Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum en matière de traités internationaux.

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> FF 2008 1353

Approbation de la Déclaration de certains Gouvernements européens  
du 30 mars 2007 relative à la phase d'exploitation des lanceurs Ariane, Vega et Soyouz  
au Centre spatial guyanais. AF

---